

Séance Officielle du 1^{er} juin 2011

DELIBERATION N° 136/2011

**DELEGATION DU CONSEIL TERRITORIAL AU PRESIDENT EN MATIERE D'EMPRUNTS
A LONG ET COURT TERMES AU TITRE DE LA GESTION 2011**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'inscription au Budget Primitif 2011 de la Collectivité d'un emprunt de 2,5 M€
- chapitre 16, article 1641 - ;

VU le budget primitif 2011 voté en séance du 29 mars 2011 ;

VU le budget supplémentaire 2011 voté à la présente séance ;

VU l'avis de la commission mixte ;

VU les rapports de son Président présentant le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2011 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Emprunts

L'Assemblée Territoriale **décide** de donner délégation au Président du Conseil Territorial pour négocier auprès des établissements bancaires un emprunt à long terme affecté aux investissements 2011 et dont le montant du capital emprunté n'excède pas 2,5 M€.

La souscription de l'emprunt sera présentée à l'examen de l'Assemblée Territoriale lors de la plus proche séance suivant le résultat de la négociation.

Article 2 : Lignes de Trésorerie

L'Assemblée Territoriale **décide** de donner délégation au Président du Conseil Territorial pendant la gestion 2011 pour négocier, dans les limites fixées ci-après, les ouvertures de crédit de trésorerie.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 3 M€, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

L'Assemblée Territoriale **décide** de donner délégation au Conseil Exécutif pour procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

L'Assemblée Territoriale sera a posteriori tenue informée des actes pris dans le cadre des délégations lors de la plus proche séance.

Le Président a quitté la salle avant la lecture du rapport de présentation. L'Assemblée a délibéré sous la présidence de Madame Françoise LETOURNEL.

Adopté

14 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 16



La Première Vice-Présidente,

Françoise Letournel
Françoise LETOURNEL

